



Direction de l'Aviation Civile  
Grand-Duché de Luxembourg

## INFORMATION NOTE ON DATA PROTECTION NOTICE D'INFORMATION SUR LA PROTECTION DES DONNEES

**PNCQ auditors**

**Auditeurs PNCQ**

The purpose of this information note is to inform data subjects on the processing of their personal data by the Directorate of Civil Aviation ("DAC") in the context of National Quality Control Programme ("PNCQ") auditors.

La présente notice d'information a pour objet d'informer les personnes concernées sur le traitement de leurs données à caractère personnel dans le cadre des activités de la Direction de l'Aviation Civile (ci-après « DAC ») liées aux auditeurs du Programme National de Contrôle de Qualité (PNCQ).

### Identity and contact details of the controller

#### **Direction de l'Aviation Civile (DAC)**

4, rue Lou Hemmer  
L-1748 Findel (Luxembourg)  
Tel.: 00352 247 74900  
E-Mail: [civilair@av.etat.lu](mailto:civilair@av.etat.lu)

### Identité et coordonnées du responsable de traitement

#### **Direction de l'Aviation Civile (DAC)**

4, rue Lou Hemmer  
L-1748 Findel (Luxembourg)  
Tel. : 00352 247 74900  
E-Mail : [civilair@av.etat.lu](mailto:civilair@av.etat.lu)

### Purpose and legal basis for the processing

Personal data are processed for the purpose of acceptance of PNCQ auditors of the DAC, the Police grand-ducale and the Administration des Douanes et Accises.

### Finalité et base juridique du traitement

Les données à caractère personnel sont traitées en vue de la reconnaissance des auditeurs PNCQ de la DAC, de la Police grand-ducale et de l'Administration des Douanes et Accises.

The legal bases for this processing are the following:

- Regulation (EC) No 300/2008 of the European Parliament and of the Council of 11 March 2008 on common rules in the field of civil aviation security and repealing Regulation (EC) No 2320/2002,
- Commission regulation (EU) No 18/2010 of 8 January 2010 amending Regulation (EC) No 300/2008 of the European Parliament and of the Council as far as specifications for national quality control programmes in the field of civil aviation security are concerned,

Les bases juridiques pour ces traitements sont les suivantes :

- Règlement (CE) no 300/2008 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2008 relatif à l'instauration de règles communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile et abrogeant le règlement (CE) no 2320/2002,
- Règlement (UE) no 18/2010 de la Commission du 8 janvier 2010 modifiant le règlement (CE) no 300/2008 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les spécifications des programmes nationaux de contrôle de la

- Grand-Ducal Regulation of 2 May 2011 determining the structure of the national quality control programme and defining the conditions of its publicity and distribution.

qualité dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile,

- Règlement grand-ducal du 2 mai 2011 fixant la structure du programme national de contrôle de la qualité en matière de sûreté de l'aviation civile et les modalités d'organisation de sa publicité et de sa diffusion.

Recipients (or categories of recipients) of the personal data

Destinataires (ou catégories de destinataires) des données personnelles

Personal data are accessible and processed by the DAC Security Department.

Les données à caractère personnel sont accessibles et traitées par le Département Sûreté de la DAC.

Transfer to a third country or international organisation

Transfert vers un pays tiers ou une organisation internationale

No personal data is transferred to a third country or an international organisation.

Aucune donnée personnelle n'est transmise à un pays tiers ou à une organisation internationale.

Period for which personal data will be stored

Durée de conservation des données personnelles

Personal data are stored for a maximum period of 10 years after the PNCQ auditor left their position.

Les données à caractère personnel sont conservées pendant une durée maximale de 10 ans après que l'auditeur PNCQ a quitté ses fonctions.

Right to request access to and rectification or erasure or restriction of processing and to object to processing

Droit d'accès, de rectification, à l'effacement, à la limitation et d'opposition

The data subject has the right to request from the controller access to and rectification or erasure of personal data or restriction of processing concerning the data subject or to object to processing.

Toute personne concernée peut demander quelles données à caractère personnel la concernant sont traitées par la DAC. Toute personne concernée a le droit de demander la rectification ou l'effacement ou la limitation du traitement des données à caractère personnel la concernant et le droit de s'opposer au traitement.

Right to withdraw consent at any time

Droit de retirer le consentement à tout moment

Where the processing is based on consent of the data subject, the data subject has the right to withdraw consent at any time, without affecting the lawfulness of processing based on consent before its withdrawal.

Si le traitement des données à caractère personnel est fondé sur le consentement de la personne concernée, celle-ci a le droit de retirer ce consentement à tout moment, sans porter atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci.

Right to lodge a complaint with a supervisory authority

The data subject has the right to lodge a complaint with the national supervisory authority CNPD (*“Commission nationale pour la protection des données”*, <https://cnpd.public.lu/en.html>).

Nature of requirement to provide personal data and possible consequences of failure to provide these data

The provision of personal data is a statutory requirement. The data subject is obliged to provide these data in order to be accepted as PNCQ auditor. Failure to provide these data will prevent this acceptance.

Existence of automated decision-making

Personal data processed by the DAC are not subject to automated decision-making.

Droit de réclamation auprès d’une autorité de contrôle

La personne concernée a le droit d’introduire une réclamation auprès de l’autorité nationale de contrôle CNPD (*« Commission nationale pour la protection des données »*, <https://cnpd.public.lu/fr.html>).

Nature de l'exigence de fourniture de données personnelles et conséquences éventuelles d'une non-fourniture de ces données

L’exigence de la fourniture des données à caractère personnel revêt un caractère réglementaire. La personne concernée est tenue de fournir ces informations afin d’être reconnue comme auditeur PNCQ. Le fait de ne pas fournir les données à caractère personnel requises à la DAC fera obstacle à cette reconnaissance.

Existence d’une prise de décision automatisée

Les données à caractère personnel traitées par la DAC ne servent pas à la prise d’une décision automatisée.

